

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 534

présenté par

Mme Ramassamy, M. Bony, M. Sermier, M. de Ganay, M. Lurton, Mme Bassire, M. Masson,
M. Cordier, M. Cinieri, M. Straumann, M. Brun, M. Le Fur, M. Leclerc, M. Kamardine,
Mme Louwagie, M. Vialay, Mme Valentin, Mme Anthoine et Mme Bazin-Malgras

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 9 par les mots :

« , déterminés en concertation avec les représentants de la profession au sein des territoires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'optimiser l'estimation des besoins en santé en lien avec tous les acteurs régionaux.

La responsabilité des Universités vis-à-vis des territoires qui les entourent est insuffisamment énoncée.

L'université ne peut plus continuer de former des médecins sans se préoccuper de leurs exercices dans les territoires.